

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 78 (1949)

Heft: 10

Rubrik: Le sou de l'écolier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation
et du Musée pédagogique

Rédacteurs : Gérard Pfulg, directeur de l'Ecole normale, à Fribourg;
Eugène Coquoz, instituteur, 27, rue Guillimann, à Fribourg.

Administration : Raymond Progin, inspect. scolaire, 28, r. des Alpes, à Fribourg.
Compte de chèque postal IIa 153.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} des mois de janvier, mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1^{er} des mois de février, avril, juin, juillet, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — *Partie officielle :* Renouvellement du brevet. — Le sou de l'écolier.

Partie non officielle : Ecole Normale. — Ephémérides de l'année 1948-1949. — Effectif de l'Ecole Normale en 1949. — Semaine grégorienne d'Estavayer-le-Lac. — Macolin. — Au pays de Glâne. — De fiche en fiche. — Bibliographie.

Partie officielle

Renouvellement du brevet

Les institutrices et les instituteurs, astreints à l'examen de renouvellement en septembre 1949, doivent envoyer sans tarder leur brevet à M. l'Inspecteur de leur arrondissement et verser le montant de 10 fr. au compte de chèques : Direction de l'Instruction publique IIa 32, Fribourg.

Le sou de l'écolier

Cet appel de *Pro Infirmis* a été entendu cette année par 39 classes et nous avons reçu la jolie somme de 270 fr. 55. Ainsi 14 classes de plus que l'an dernier ont participé à notre collecte ; c'est très encourageant. Un grand merci pour votre aide généreuse. Cela nous fait espérer que l'an prochain tous les écoliers du canton prouveront leur sympathie aux infirmes en versant « le sou de l'écolier ».